



La Commission Centrale économique

C'est une commission obligatoire du Comité Central d'Entreprise

Missions de la commission

Cette commission est chargée notamment d'étudier les documents économiques et financiers recueillis par le CCE et toute question que ce dernier lui soumet. Egalement, elle instruit les expertises annuelles obligatoires du CCE :

- ❖ Audit et Analyse des comptes annuels de la société,
- ❖ Stratégies économiques et Emploi à court et moyen termes (GPEC – GAE)



→ Elle peut se faire assister par l'expert-comptable qui assiste le comité d'entreprise et par les experts choisis par le CCE.



En cas de la mise en œuvre de l'exercice du Droit d'alerte par le CCE, notamment lorsqu'il a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'Entreprise, la commission est chargée d'étudier les questions qui lui sont soumises et établit un rapport.



Fonctionnement de la Commission

La commission économique comprend cinq membres. Ils sont désignés par le comité central d'entreprise parmi leurs membres.

La commission est présidée par un des membres élu par la commission.

La commission économique se réunit au moins deux fois par an.

Un accord prévoit que cette commission peut être élargie aux délégués syndicaux centraux.

Suite à la création de THALES LAS Fr, son périmètre s'est étendu sur l'ensemble de la nouvelle société.



Nos représentants dans la Commission

Elu titulaire : Aïssa - Remplaçant : André